Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_152-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_09_152

Objet : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public pour le service de l'eau potable (RPQS)

LE JEUDI 24 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BUREL Michèle, CARIOU Jacques, DURAND Dorothée, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, KERSAUDY Maria, KERSUAL Joëlle, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TRUCHETET Jean-Armand, ZILLER Fanny.

Représentés : BERRIVIN Annie (pouvoir à PLOUHINEC Lucien), BEST Célia (pouvoir à TRUCHETET Jean-Armand), BOURDON Fabien (pouvoir à GUENOLE Claudie), CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), FLOCHLAY Loic (pouvoir à PORS Olivier), QUERE Micheline (pouvoir à HUET Jean Baptiste), RAPHALEN Michel (pouvoir à KERSUAL Joëlle), VIVIEN Nelly (pouvoir à RONARC'H Philippe)

Absent excusé : LE GAC Morvan

Absents : GENTRIC Guénolé, LAGADEC Patrice

Secrétaire de séance : BUREL Michèle

Date de convocation et de publication : 17 septembre 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 32
Votants : 32
- dont « pour » : 32
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Philippe STEPHAN, Vice-Président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux articles L2224-5, D2224-1 du CGCT, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est produit chaque année et doit être présenté en séance de conseil communautaire.

Le décret 2007-675 et les arrêtés du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013 ont précisé une liste d'informations et d'indicateurs à caractère technique et financier, à renseigner dans le rapport.
En parallèle le service eau potable renseigne la base de données nationale de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Le rapport annuel du service doit également faire l'objet d'une présentation auprès des Conseils Municipaux.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260924-CC_2026_09_152-DE

Ce rapport joint ***en annexe*** a fait l'objet d'une présentation en Commission assainissement le 09 juillet dernier.

Après une présentation du rapport 2025,

Sur proposition de Philippe STEPHAN,

Le Conseil Communautaire,

- **Prend acte** du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

La secrétaire de séance,
Michèle BUREL

Le Président
Philippe RONARC'H